

DISCOURS D'OUVERTURE

Murielle Rondeau – Lutz¹

Conférence Nationale sur "L'interprétariat médical et social professionnel"

14 novembre 2012 – ENA Strasbourg

Bonjour à vous tous et bienvenue dans ces magnifiques locaux de l'Ecole Nationale d'Administration, où nous avons la fierté de vous accueillir pour cette Conférence Nationale organisée par Migrations Santé Alsace, conférence qui fait suite à celles organisées en 2010 par Inter Service Migrants Paris au Ministère de la santé et en 2006 par Inter Service Migrants Corum à Lyon.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier chaleureusement la Direction Générale de la Santé, principal financeur de cette journée, qui a eu confiance en notre projet depuis le début.

Je tiens à remercier aussi la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, en la personne de Monsieur le Sénateur Maire Roland Ries, et de Monsieur le Vice-Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, Monsieur le Docteur Alexandre Feltz, qui représente Monsieur Ries, dont l'écoute, les encouragements, et le fort soutien ont beaucoup aidé à faire aboutir cette conférence à tous les niveaux.

L'Agence Régionale de Santé Alsace et son directeur Monsieur Laurent Habert, représenté par Madame Gaulard. L'ARS Alsace soutient avec beaucoup de force nos projets en Alsace, en particulier l'interprétariat professionnel.

Tous les membres de nos comités scientifique, de pilotage et d'organisation, sont encore à remercier : ils ont donné de leur temps et de leurs idées pour que ce beau projet voie le jour et ait une portée politique.

Je suis également très reconnaissante envers tous les intervenants d'aujourd'hui, dont certains sont venus de loin jusqu'à Strasbourg pour nous faire partager leur connaissance et expérience sur l'interprétariat médical et social.

Je n'oublierai pas nos autres financeurs : la région Alsace, le laboratoire pharmaceutique Janssen, les prestataires de service à domicile LVL et ASDIA, et le Crédit Mutuel.

Cette conférence a une portée symbolique sur 2 plans :

Le premier plan est politique : c'est de rappeler que l'étranger, le migrant, est un sujet de parole. Et nous savons que penser, accueillir, accompagner et soigner les personnes sans que cette parole puisse librement s'exprimer, et sans se soucier de savoir si la notre est entendue, assigne au migrant une place d'objet. Objet de notre bonne volonté discrétionnaire, de notre bon vouloir, de notre charité. Or... c'est un sujet !... qui a (le plus souvent) des droits. Il a le droit, lui aussi, de prendre en

¹ Murielle Rondeau-Lutz est Présidente de Migrations Santé Alsace et praticien hospitalier en médecine interne, Nouvel Hôpital Civil, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

toute autonomie des décisions concernant sa santé et ses droits sociaux. Cette autonomie, l'interprète professionnel contribue à la lui restituer.

Mais l'interprète professionnel ne sert pas seulement la personne francophone ; il permet aux professionnels, et c'est en professionnel que je parle, d'exercer nos métiers correctement. Nos professions exigent une adaptation aux particularités de chacun, et l'interprète professionnel est un moyen de s'adapter et de surmonter un obstacle linguistique.

Cependant, la responsabilité de la communication avec le patient ou l'utilisateur migrant ne peut pas reposer seulement sur les épaules des professionnels. Les directeurs d'établissements doivent comprendre tout l'intérêt qu'ils ont à mettre en œuvre et à rendre accessible l'interprétariat professionnel dans leurs établissements, à faire en sorte que le temps supplémentaire nécessaire pour travailler à 3 ne soit pas perçu comme un temps perdu ou un temps volé à un autre patient, mais comme du temps gagné pour remplir effectivement une mission. Certains directeurs d'établissement témoigneront cet après midi de cet intérêt. Mais c'est également aux décideurs des politiques publiques de donner les moyens à cet outil de se déployer, pour un bénéfice plus large encore que l'exercice effectif des droits, je vais y revenir.

En effet, dans notre engagement associatif politique de tous les jours, il nous faut lutter contre certaines forces : la fierté et l'attachement des citoyens français à leur langue. Elle est légitime, mais du coup, il y a une crainte, en France, à ouvrir la porte à une autre langue, notamment dans les institutions. Et puis il y a une autre crainte, dans notre modèle républicain : se préoccuper du particulier, du spécifique, est vécu comme un risque menaçant l'unité nationale, et ceci vis à vis de la langue également. Pourtant, et contrairement aux idées préconçues et aux frilosités identitaires, travailler avec un interprète n'ouvre pas la voie à des communautarismes, mais restitue précisément à chaque personne sa propre parole et lui donne les moyens de connaître, de comprendre la société dans laquelle elle vit et ainsi, contribue à lui donner envie d'en faire partie, d'y apporter son concours, en écho à l'accueil qui lui est fait. Reconnaître des besoins spécifiques n'est pas un danger pour notre république mais au contraire une force pour permettre à une société qui, de fait est plurielle, de s'épanouir.

Le second plan est historique (n'ayons pas peur des mots !) et concerne les associations de France qui proposent des interprètes professionnels et formés. Le colloque d'Inter Service Migrants Paris avait (entre autres succès) permis aux différentes associations de France de se rencontrer : c'était le début d'une dynamique que nous avons tous poursuivie. Nous avons pu ainsi réaliser que nous étions nombreux à nous battre dans nos régions pour les mêmes buts. Et nous avons réalisé qu'en travaillant ensemble, nous pourrions faire avancer plus vite notre projet, de favoriser l'accès aux droits des personnes, et ceci en permettant aux migrants non francophones de surmonter les obstacles linguistiques de la meilleure manière qui soit, quand le professionnel et le migrant ne parlent pas la même langue : grâce à un interprète professionnel. Dont acte ! Sylvie Mosser-Lutz, vice-présidente de Migrations Santé Alsace, vous en dira plus sur ce que nous avons fait ensemble, grâce à son énergie et à celle de Liliana Saban, directrice de Migrations Santé Alsace. Mais, je voudrais revenir sur le sens de ce travail.

En effet, ces interprètes professionnels existent déjà en France, pour les migrants comme pour les sourds. Il y a actuellement 700 personnes qui interviennent dans nos 10 associations. Mais, encore trop peu d'hôpitaux, d'institutions sanitaires et sociales reconnaissent cette fonction et y recourent. Le but de notre conférence est donc de faire reconnaître une nouvelle profession qui, de fait, existe déjà, mais aussi de lui permettre de se déployer sur tout le territoire national. Si, en Alsace, nous avons une vraie reconnaissance de nos partenaires, je sais qu'il ya beaucoup de travail à faire dans certaines régions de France, et c'est à nous aussi de nous en préoccuper.

Le monde d'aujourd'hui est de plus en plus un monde de migrations, ceux d'entre vous qui viennent des institutions de la santé et du social le savent bien. Et nous savons également le cadre juridique qui régit les relations entre usagers et professionnels des institutions a changé, notamment en 2002 pour les droits des usagers du système de santé (au moins en théorie) : le patient, l'interlocuteur des services sociaux, lui aussi, n'est plus un « objet » bénéficiaire d'un projet décidé pour lui, mais un sujet qui décide lui-même et dont on doit respecter les choix. Et pour cela, bien sûr, il faut pouvoir communiquer avec lui de façon fiable. Et donc, pouvoir compter sur un professionnel en qui on a confiance. Et donc, savoir que cet interprète professionnel existe grâce à ce travail que nous avons fait ensemble. La professionnalisation de l'interprète est donc le complément logique de l'évolution des institutions et du monde d'aujourd'hui.

C'est pour toutes ces raisons qu'en fin de programme, comme vous l'avez vu, aura lieu la signature de la charte de l'interprétariat médical et social professionnel. Cette charte, ce sont les associations qui s'engagent, mais aussi, par leur co-signature, les institutions, les partenaires utilisateurs d'interprètes, qui montrent qu'ils ont compris l'intérêt de cette nouvelle profession et qui vont donc pour certains en témoigner. C'est un moment politique fort, auquel j'espère que nous assisterons en nombre.

Je voudrais encore citer Miriam Shlesinger, interprète de conférence et professeur à l'Université Bar Ilan de Tel Aviv, qui n'a pas pu se joindre à nous. Cette citation est tirée de son discours prononcé à l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs en 2010 et dont vous trouverez la traduction dans votre dossier de participant :

« [...] la reconnaissance du rôle de l'interprétation de service public dans notre société est un processus d'ordre politique : elle est à l'aune du regard que pose la société sur la communication comme besoin essentiel, et à l'aune du regard qu'elle pose sur le respect des droits de l'homme (et notamment des membres des communautés indigènes, des immigrants, des sourds et malentendants) comme partie prenante du programme politique de toute société. Pour que cette branche de notre profession prenne son essor, il doit y avoir un changement radical dans la façon dont les sociétés considèrent les droits des langues, le statut des minorités, l'importance du langage pour réduire les inégalités, valoriser l'égalité d'accès aux services, bref, il faut reconsidérer les priorités nationales et internationales dans les domaines du politique et du social. »

Je terminerai en vous souhaitant à tous une belle journée, riche de rencontres et d'enrichissement et en vous remerciant de votre attention!